

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 juin 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°20

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Michel BREUILH à partir de 20h30 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE jusqu'à 18h45 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ jusqu'à 20h00 par M. Michel BOUYOU, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL.

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision relative à la modification des plafonds de l'IFSE fixés dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Principal et les Budgets Annexes de la commune
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
- Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

- Vu la délibération n°13 du 10 avril 2018 instituant le RIFSEEP dans la collectivité,
- Vu la délibération n°17 du 3 juillet 2018 complétant la délibération n°13 du 10 avril 2018,
- Vu sa délibération n°5 du 12 février 2019 modifiant les délibérations n°13 du 10 avril 2018 et n°17 du 3 juillet 2018,
- Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 publié le 29 février 2020 modifiant le décret n°91-875, relatif au régime indemnitaire, établissant les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité,
- Vu sa délibération n° 10 du 8 mars 2022 relative au complément aux délibérations relatives à la mise en œuvre RIFSEEP – Cadre d'emplois des Conseillers des APS, des Ingénieurs et des Techniciens,
- Considérant qu'il convient, afin de favoriser l'attractivité de la Ville, de revoir les plafonds de l'IFSE fixés dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP,
- Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 9 abstentions

1-Décide de revoir les plafonds de l'IFSE fixés dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP conformément aux tableaux ci-dessous :

<i>Cadre d'emplois des Attachés</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de Pôle	A1	36 210 €	9 500 €	36 210 €
Responsable de direction, Adjoint au Responsable de direction, Adjoint au Directeur des Services Techniques, Chargé de missions	A2	32 130 €	7 500 €	32 130 €
<i>Cadre d'emplois des Rédacteurs</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de service ou pôle	B1	17 480 €	7 500 €	17 480 €
Chargé de missions, médiateur	B2	16 015 €	7 200 €	16 015 €
Agent en charge de responsabilités particulières (adjoint au Responsable de service, chargé de formation)	B3	14 650 €	6 000 €	14 650 €
<i>Cadre d'emplois des Assistants socio éducatifs</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de service ou pôle	B1	11 970 €	7 500 €	11 970 €
Chargé de missions	B2	10 560 €	7 200 €	10 560 €
Travailleur social	B3	10 300 €	6 000 €	10 300 €

<i>Cadre d'emplois des Educateurs des activités physiques et sportives</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de service ou pôle	B1	17 480 €	7 500 €	17 480 €
Chargé de missions	B2	16 015 €	7 200 €	16 015 €
Agent en charge de responsabilités particulières (agent en charge de la jeunesse, agent assurant des fonctions d'animation, agent en charge des activités périscolaires)	B3	14 650 €	6 000 €	14 650 €
<i>Cadre d'emplois des Animateurs</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de service ou pôle	B1	17 480 €	7 500 €	17 480 €
Chargé de missions	B2	16 015 €	7 200 €	16 015 €
Agent en charge de responsabilités particulières (agent en charge de la jeunesse, agent assurant des fonctions d'animation)	B3	14 650 €	6 000 €	14 650 €
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité	C1	11 340 €	5 300 €	11 340 €
Agent du service scolaire	C2	10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent d'exécution	C3	10 800 €	5 200 €	10 800 €
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité	C1	11 340 €	5 300 €	11 340 €
Agent du service scolaire	C2	10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent d'exécution	C3	10 800 €	5 200 €	10 800 €
<i>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité	C1	11 340 €	5 300 €	11 340 €
Agent du service scolaire	C2	10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent d'exécution	C3	10 800 €	5 200 €	10 800 €

<i>Cadre d'emplois des agents sociaux</i>					
Emploi	Groupe de fonctions	de	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité	C1		11 340 €	5 300 €	11 340 €
Agent du service scolaire	C2		10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent d'exécution	C3		10 800 €	5 200 €	10 800 €
<i>Cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives</i>					
Emploi	Groupe de fonctions	de	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité	C1		11 340 €	5 300 €	11 340 €
Agent du service scolaire	C2		10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent assurant des missions d'animations sportives	C3		10 800 €	5 200 €	10 800 €
<i>Cadre d'emplois des ATSEM</i>					
Emploi	Groupe de fonctions	de	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité	C1		11 340 €	5 300 €	11 340 €
Agent du service scolaire	C2		10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent d'exécution	C3		10 800 €	5 200 €	10 800 €
<i>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</i>					
Emploi	Groupe de fonctions	de	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité	C1		11 340 €	5 300 €	11 340 €
Agent du service scolaire	C2		10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent d'exécution	C3		10 800 €	5 200 €	10 800 €
<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</i>					
Emploi	Groupe de fonctions	de	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Encadrant de proximité, adjoint encadrant de proximité, agent chargé de missions spécifiques (gestion de sinistres, gestion de la conservation de la voirie, suivi des ERP, missions	C1		11 340 €	5 300 €	11 340 €

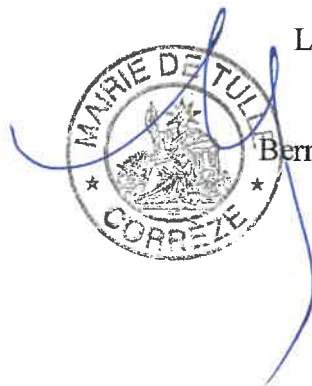
régie des eaux, gestion de salles municipales, suivi de travaux, gestion administrative et budgétaire)				
Agent du service scolaire	C2	10 800 €	5 200 €	10 800 €
Agent d'exécution	C3	10 800 €	5 200 €	10 800 €
Cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de Pôle	A1	29 750 €	9 500 €	29 750 €
Responsable de direction, Adjoint au Responsable de direction, Chargé de missions	A2	27 200 €	7 500 €	27 200 €
Cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de service ou pôle	B1	16 720 €	7 500 €	16 720 €
Chargé de missions, Agent en charge de responsabilités particulières (adjoint au Responsable de service)	B2	14 960 €	7 200 €	14 960 €
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de Pôle	A1	29 750 €	9 500 €	29 750 €
Responsable de direction, Adjoint au Responsable de direction, Chargé de missions	A2	27 200 €	7 500 €	27 200 €
Cadre d'emplois des Conseillers des activités physiques et sportives				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de Pôle, Directeur du CRD, Directeur du service des sports	A1	25 500 €	9 500 €	25 500 €
Responsable de direction, Adjoint au Responsable de direction, Chargé de missions, Assistant social	A2	20 400 €	7 500 €	20 400 €

<i>Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de Pôle, Directeur du CRD, Directeur du service des sports	A1	46 920 €	9 500 €	46 920 €
Responsable de direction, Adjoint au Responsable de direction, Chargé de missions, Assistant social	A2	40 290 €	7 500 €	40 290 €
<i>Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux</i>				
Emploi	Groupe de fonctions	Plafond annuel Etat	Plafond annuel fixé par la collectivité	Plafond annuel fixé par la collectivité
Responsable de service ou de pôle cat B	B1	19 660 €	7 500 €	19 660 €
Chargé de mission Cat B	B2	18 580 €	7 200 €	18 580 €
Agent de catégorie B chargé de missions spécifiques (adjoint responsable de service, chargé de la formation, Educateur sportif)	B3	17 500 €	6 000€	17 500 €

2-Les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la commune.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,



Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

28 JUN 2023
28 JUN 2023

D20 - 27062023